

Titre : A la recherche de solutions pour financer le capital des exploitations laitières

Chapeau : Le capital engagé dans les exploitations laitières impacte fortement le revenu des éleveurs laitiers les premières années d'installation. L'analyse de la pertinence des investissements réalisés est l'étape primordiale de la construction du projet. La France fourmille d'initiative en matière d'outils financiers pour l'agriculture. Des solutions originales existent dans d'autres secteurs (la pêche) ou à l'étranger (share milking...). Ces pistes de réflexions doivent contribuer à la mise en œuvre de solutions adaptées au contexte laitier en pleine mutation.

Le capital investi dans les exploitations laitières est en forte augmentation. Les jeunes installés sont particulièrement concernés par cette évolution. Pour produire 1 000 litres de lait, les nouveaux installés engagent 1 270 € d'actif (hors foncier) quand leurs aînés se stabilisent à 1 000 €. Les valeurs de reprise, l'augmentation des volumes livrés, l'investissement dans des équipements pour réduire le temps de travail et la pénibilité expliquent cette tendance. Conscients des questions liées à cet enjeu, le CNIEL et FranceAgriMer ont passé commande de deux études sur le sujet. CER France et l'Institut de l'Élevage ont été retenus pour piloter ces travaux. Ils portent sur les investissements réalisés pendant la phase d'installation et les formes de financement.

Les projets d'installation en individuel sont plus particulièrement concernés par les niveaux d'actif élevé. En début d'activité 224 000 € d'actif sont engagés par UTH. Sur les 3 premières années, les valeurs d'actif sont en forte hausse pour atteindre en moyenne 340 000 €/UTH. Dans les exploitations sociétaires (GAEC ...), les montants d'actif sont plus faibles (174 000 €/UTH à l'installation et 226 000 €/UTH en 3^{ème} année). Toutefois l'étude de CER France souligne, que demain, toutes les formes juridiques seraient concernées par des niveaux importants de capitaux par exploitant.

Le montant du capital investi impacte fortement les revenus (tableau 1). Avec des investissements (de reprise et sur les 3 premières années) supérieurs à 1 200 €/1 000 litres, les résultats courants sont en moyenne inférieurs à 12 000€. Seul le groupe d'exploitation avec des valeurs de reprise inférieures à 640 €/1 000 litres et des investissements sur les trois premières années ne dépassant pas 330 € dégage un résultat courant supérieur à 18 000 € !

Tableau 1 : Résultat courant/an/UTH et capital engagé lors de la reprise et sur les 3 premières années d'installation

	Valeur de reprise inférieure à 640 €/1 000 litres	Valeur de reprise comprise entre 640 € et 1 100 €/1 000 litres	Valeur de reprise supérieure à 1 100 €/1 000 litres
Investissements sur les 3 premières années inférieurs à 330 €/1 000 litres	18 500 €	14 500 €	7300 €
Investissements sur les 3 premières années compris entre 330 € et 640 €/1 000 litres	17 300 €	15 000 €	12 100 €
Investissements sur les 3 premières années supérieurs à 640 €/1 000 litres	11 200 €	13 000 €	7500 €

Source CER France.

L'efficacité du capital : le facteur clé

Deux axes sont à travailler pour faciliter l'installation : les valeurs de reprise et les investissements des premières années. Concernant les valeurs de reprise, elles sont souvent trop éloignées de la valeur économique. La valeur économique est basée sur la capacité de l'outil à dégager un revenu. Cette valeur économique doit intégrer le potentiel de l'exploitation (agronomique, utilité des équipements...) mais aussi les aléas de conjoncture (prix, climat...). Les investissements dans les exploitations laitières, leur rentabilité moyenne est faible. Dans les 372 exploitations analysées par CER France, le retour sur investissement est de 17 ans en moyenne (le retour sur investissement correspond au nombre d'années nécessaires pour couvrir l'investissement de départ : ROI). Le ROI moyen cache des écarts importants entre exploitations mais aussi entre types d'investissement. La pertinence des investissements de reprise et de modernisation est à étudier avec précision.

Concernant les investissements permettant de réduire le temps de travail, l'Institut de l'Elevage propose une méthode de calcul du « coût du temps gagné ». Cette méthode permet de comparer l'efficacité du capital engagé (pour deux équipements différents) et aussi de la mettre en relation avec d'autres solutions (délégation, salariat...).

L'analyse de la rentabilité de l'investissement est l'étape primordiale de la construction d'un projet solide. La question du financement du projet est importante, mais elle ne doit pas précéder et « piloter » la décision. Une capacité de remboursement des annuités élevées (obtenues grâce aux résultats antérieurs ou des financements externes) ne doit pas masquer le manque de rentabilité d'un investissement.

Une diversité de solutions

Avec des capitaux engagés supérieurs à 1 000 €/1 000 litres financés, principalement par emprunt, les annuités dépassent généralement 80 €/1 000 litres. Or nous constatons depuis plusieurs années, qu'au-delà de ce seuil d'annuités il est difficile de dégager un revenu disponible suffisant dans les exploitations bovines laitières conventionnelles. L'équation est donc particulièrement difficile pour les jeunes qui disposent bien souvent d'un faible montant d'autofinancement.

Il existe un large éventail d'options pour faciliter l'installation. Vingt solutions ont été décrites dans le cadre de l'étude coordonnées par l'Institut de l'Elevage (la description et les analyses sont disponibles sur le site de FAM AgriMer et sur Idele.fr). Certaines sont connues et fréquemment utilisées, d'autres moins. Des solutions originales ont été repérées dans d'autres secteurs d'activité (la pêche, les SCOP...) ou à l'étranger (Share farming...). Ces trois formes originales (de portage de capital) sont présentées en encadré.

La limitation du capital à reprendre constitue une solution souvent intéressante. Elle vise tout d'abord à bien apprécier la valeur économique de l'exploitation à reprendre. La location ou le viager des bâtiments peut aussi être une solution. La mise en commun de matériel (CUMA, copropriété...) est efficace et souvent utilisée. La délégation de l'élevage peut être une bonne solution (bâtiment ou foncier limitant...). La location du cheptel est séduisante mais elle est, de notre point de vue, trop coûteuse à ce jour en France.

La progressivité du parcours d'installation (parts sociales, phase de salariat...) constitue une piste de solution intéressante. Outre la question de l'acquisition du capital, la phase de salariat permet une phase transitoire (utile pour affiner le projet et vérifier la bonne entente entre associés).

Sous la rubrique de l'adaptation des outils financiers, nous avons repéré 9 solutions (prêt in fine, de carrière....). Elles sont pratiquement toutes simples à mettre en œuvre. Ces solutions ne doivent toutefois pas contribuer à augmenter la valeur des actifs à reprendre.

Dans une situation d'acquisition des terres, les SAFER, les banques, les coopératives et les collectivités locales proposent des solutions temporaires ou permanentes de portage du foncier. Ces solutions permettent souvent de conserver l'unité de l'exploitation.

Nous avons repéré quatre solutions de portage du capital d'exploitation : les formes sociétaires coopératives, le share farming, les sociétés de fait avec un statut de copropriété, les fonds d'investissements. Ces solutions sont peu utilisées par les agriculteurs français. Des limites techniques spécifiques (salariat, existence d'un cadre juridique...) expliquent cette situation. En outre des freins culturels et politiques (capitaux extérieurs, partage du pouvoir de décision, crainte d'une forme d'intégration...) sont aussi les causes de leur faible développement. Ces formes originales sont toutefois à étudier. Elles sont utilisées dans d'autres secteurs d'activité (comme la pêche, le maraîchage, la viticulture...) qui ont à gérer depuis bien longtemps un décalage énorme entre la valeur des entreprises et la capacité des jeunes à financer seul leur projet. Pour l'avenir des éleveurs et de la filière laitière, il est nécessaire d'envisager des solutions de financement des exploitations bovines laitières de l'Ouest de la France permettant de rendre le métier attractif (viable et vivable). Au-delà de la question du financement du capital les solutions étudiées posent des questions relatives au niveau des revenus obtenus (rémunération du travail et du capital) et de l'évolution des relations contractuelles entre les acteurs de la filière (prix du lait, volume, gestion des risques...).

Benoît RUBIN- Institut de l'Élevage

Nathalie VELAY- Cerfrance